



CELLULE DE LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Maintien
en emploi

Anticiper la perte de l'activité professionnelle, aider le salarié et l'employeur dans la recherche de solutions.

Un incident de santé du fait du travail, une maladie professionnelle, un accident du travail, le vieillissement entraînent des situations individuelles qui peuvent altérer la capacité d'une personne à poursuivre une activité professionnelle.

Objectif :

La **CPDP** est une équipe qui accompagne le salarié en risque de désinsertion professionnelle et son entreprise. Ses missions sont d'anticiper, identifier et accompagner un salarié en risque de désinsertion professionnelle.

Pour l'entreprise:

- Apport d'une expertise dédiée
- Diminution de la durée des arrêts de travail par une prise en charge précoce
- Facilitation du dialogue social
- Image sociale de l'entreprise...

Pour le salarié:

- Suivi rapproché par un conseiller dédié, en complément du médecin du travail
- Maintien au poste grâce à un aménagement de poste
- Reclassement interne sur un autre poste
- Accompagnement à la reconversion

En pratique:

La CPDP est composée de médecin, infirmière, ergonomiste, préventeur du service de santé. Cette cellule est en relation avec des partenaires extérieurs (cap emploi, organisme réalisant des bilans de compétences, assistantes sociales...)

Vous êtes suivi par le SIM'UP et souhaitez être accompagné pour faire face à vos difficultés.

Vous pouvez contacter votre médecin du travail, ou solliciter la cellule PDP à l'adresse mail suivante cpdpesstsimup.fr